



ASSISTANCE CHIMIE DE L'EST

Route de Charbogne – 08130 ATTIGNY

Tél : 03 24 71 25 22

E-mail : commercial@assistancechimiedelest.fr



DANGER

UFI: RK2C-3HQT-R10D-G910

CARACTERISTIQUES

- NETTOYANT
- DÉGRAISSANT
- CONCENTRÉ
- POLYVALENT

DOMAINES

- INDUSTRIE
- AGRICOLE
- TP / BÂTIMENT
- COLLECTIVITÉ
- GARAGE
- TRANSPORTS
- SERVICES TECHNIQUES ...

BÉNÉFICES

- PUISSANT
- RAPIDE
- POLYVALENT

AVANTAGES

- REMPLACE DANS CERTAINS CAS LES SOLVANTS PÉTROLIERS
- RÉDUIT LES COÛTS GRACE À SA FORTE CONCENTRATION
- ININFLAMMABLE
- BIODÉGRADABLE



PROPRIÉTÉS :

- **ND PRO** est un nettoyant dégraissant de sécurité professionnel destiné aux travaux de nettoyage difficiles.
- **ND PRO** est puissant, rapide et polyvalent. Sa formulation lui permet de pénétrer et d'éliminer les huiles, les graisses, les suies ainsi que la plupart des souillures incrustées.
- **ND PRO** est économique, sa concentration lui permet de rester efficace même après une forte dilution.
- **ND PRO** peut dans certains cas remplacer les solvants pétroliers pour le dégraissage de profilés métalliques et la préparation des surfaces avant peinture.
- **ND PRO** est indispensable pour la remise en état de toutes les surfaces ou le nettoyage est régulier ou occasionnel

MODE D'EMPLOI :

- **ND PRO** s'utilise dilué de 1 à 20 % dans l'eau, suivant l'état des surfaces et du support à traiter.
- **ND PRO** s'applique manuellement, en pulvérisation, au balai, à l'éponge. Il s'essuie au chiffon ou se rince à l'eau.
- **ND PRO** s'applique également au nettoyeur haute pression.
- Sur des peintures mal réticulées et sur les métaux anodisés, faire un essai au préalable.

CARACTÉRISTIQUES :

- ASPECT : liquide
- pH : 14 environ.
- BIODEGRADABLE selon la législation en vigueur
- ININFLAMMABLE

ND PRO

NETTOYANT – DÉGRAISSANT - PROFESSIONNEL

HYGIENE ET SECURITE :

- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- P260 : Ne pas respirer les poussières ou les brouillards – P264 : Se laver soigneusement après manipulation – P273 : Eviter le rejet dans l'environnement - P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive - P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer – P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer – P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette) – P405 : Garder sous clef – P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale /nationale/internationale.

Composants dangereux déterminant pour l'étiquetage : éthylènediaminetétracétate de tétrasodium - hydroxyde de sodium - Fatty alcohol ethoxylated - PEG-n Cocamine

Garder hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel le produit est destiné.

Sécurité et prudence : voir fiche de données de sécurité

NOTE : réservé à l'usage des professionnels

Nous garantissons nos fournitures contre les défauts de matière, de préparation, suivants les conseils d'applications que nous donnons.

Il appartient aux utilisateurs d'expérimenter nos produits sur les matériaux mis en œuvre dans les conditions que nous préconisons.

Aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, ne peut être réclamée, ni à notre société, ni à nos collaborateurs qui ne peuvent être tenus pour responsables des dommages corporels ou matériels résultant d'une utilisation défectueuse de nos produits.

Notre responsabilité est limitée à l'obligation de remplacer le produit reconnu défectueux.